

Donation hors part succussorale

Par Chesnet Nicolas, le 10/10/2018 à 21:15

Bonjour,

Pour l'achat d'un bien immobilier que nous achetons 280000€, 45000€ proviennent de dons de nos parents. En fait c'est un don pour les banques mais entre nous nous allons leur rembourser cette somme par l'intermédiaire d'une location faisant partie du bien. Nous pensons faire un don hors part successorale afin de ne pas perdre cette somme au moment de l'héritage car nous leurs rembourserons.

Avons nous bien compris le principe de ce type de don et est ce applicable pour notre projet?